les BASCOS

à vos côtés, contre toutes LES DISCRIMINATIONS

Comment **repérer** une situation de discrimination ?

Que dit **le Droit** ?

Comment **agir** face à une situation de discrimination ?

Comment **prévenir** les discriminations ?

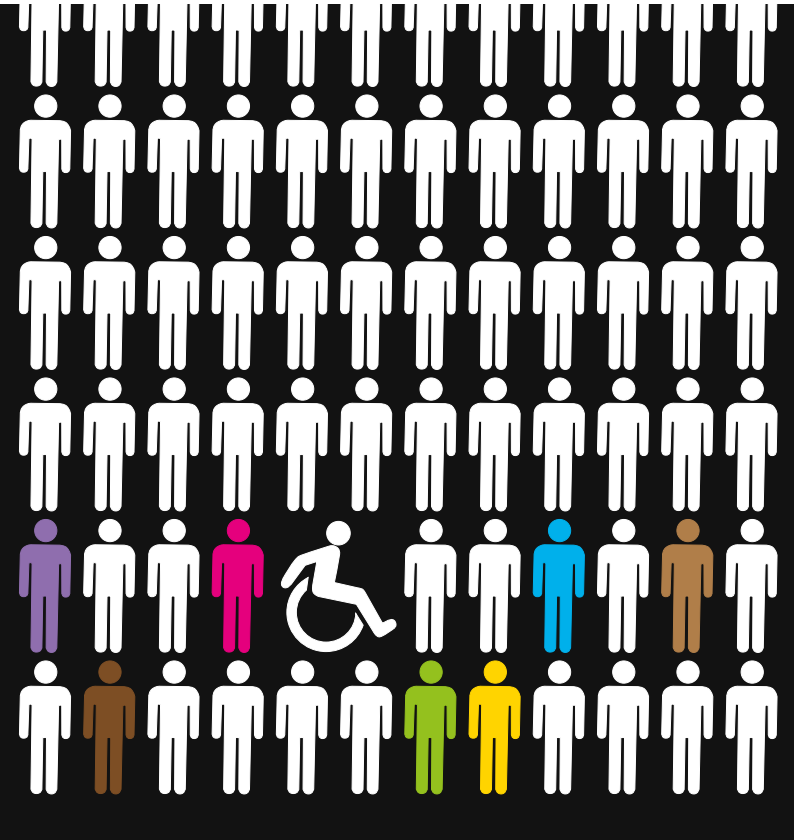

« DISCRIMINATION »
de quoi parle-t-on ?

22 motifs de discrimination reconnus par la loi

*« Constitue une **discrimination** toute distinction opérée entre des personnes physiques ou morales, à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs moeurs, de leur orientation ou identité sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. »*
(article 225-1 du Code Pénal)

Agressions physiques, agressions sexuelles, injures, menaces, violences volontaires, propos injurieux, diffamatoires, provocation à la discrimination ou à la violence… Traitement différencié en milieu scolaire, en milieu de travail, dans l'environnement quotidien, en institution…

Les exemples abondent ! Avec souvent le même constat : difficile d'accepter l'idée dans son quotidien proche d'une discrimination, de refuser le confort de la banalisation.

Edité par ***les Bascos***, l'association LGBT+ * du Pays Basque,

ce livret est un outil pour engager un premier dialogue !

Pour QUI ?

Pour toute **association, structure** qui entend défendre des valeurs, agir concrètement contre les discriminations, pour le vivre ensemble ;

Pour toute **personne**, qui peut aujourd'hui, demain rencontrer, affronter l'homophobie, la transphobie, les discriminations.

Elle ne peut donner une réponse, applicable dans chaque situation. N'hésitez pas : **Contactez-nous !**

Parce qu'une discrimination peut déstabiliser, amener chacun à douter de soi-même, avoir des conséquences désastreuses,
il est essentiel de ne pas rester seul.

* *Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Trans et autres*

Au sommaire

Toutes les discriminations

Parce que la lutte contre toutes les discriminations est inscrite dans la charte des ***Bascos***, comme le refus du sexisme, l'ouverture à tous et de tous, le respect des personnes et la confidentialité, la solidarité, le non prosélytisme et la laïcité.

Parce que certaines personnes sont victimes de double discrimination liée à leur orientation affective, à leur genre, leur âge, leur origine, un handicap, leur condition sociale...

L'orientation « de droit commun »

Parce que notre choix est le travail en réseau avec des associations, des structures qui entendent elles-aussi défendre des valeurs, et agir concrètement contre les discriminations, pour le vivre ensemble.

Pour vous, représentant d'une structure, nous pouvons proposer rencontres, actions de sensibilisation, intervention de prévention.

Un Zoom sur les questions LGBT+ *

Parce que nous pensons important de rappeler la persistance des situations d'homophobie et de transphobie, les stéréotypes, les difficultés rencontrées pour dénoncer les faits.

Parce que ***les Bascos*** sont organisés en conséquence pour proposer accueil, écoute, premières informations et orientation.

Vous estimez être victime d'acte discriminatoire dans le cadre scolaire ?

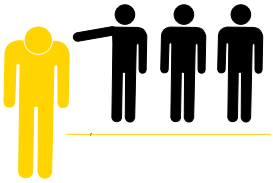

Vous êtes élève,
vous pouvez en parler :

- en priorité à des interlocuteurs au sein de l'établissement scolaire (votre professeur principal, assistant-e social-e, CPE, infirmière, chef d'établissement, chef de stage)

- et, si nécessaire, à des interlocuteurs extérieurs à l'établissement : le médiateur académique, une association de lutte contre les discriminations, le **Défenseur des Droits.**

Vous êtes parent et vous estimez que votre enfant est victime d'un **acte discriminatoire**, vous avez la possibilité de signaler les faits au professeur principal, au chef d'établissement, au médiateur académique (ce.secretariat-mediateur@ac-bordeaux.fr), aux associations de parents d'élèves (FCPE) et/ou de lutte contre les discriminations.

Vous êtes personnel de l'Education Nationale, vous pouvez en parler au chef d'établissement, aux services de l'inspection académique, au médiateur académique, aux associations de lutte contre les discriminations, aux organisations syndicales ou vous adresser au Défenseur des Droits.

L'HOMOPHOBIE dans le cadre scolaire

Les faits de harcèlement en milieu scolaire sont fréquents. Ils ont conduit le Ministère à mettre en place **un numéro vert :**
« non au harcèlement » 3020.

Difficile de ne pas être conforme à la norme pour un adolescent. A un âge où, notamment, le ou la jeune découvre ou s'interroge sur son orientation affective.

Les conséquences sont parfois dramatiques : déscolarisations, pratiques à risques, passages à l'acte, tentatives de suicide…
Lorsque les victimes sont **soutenues par leur famille**, elles expriment un sentiment de **soulagement**.
A l'inverse, les témoignages relatent **une grande détresse en l'absence de tout soutien.**

LES BASCOS proposent

- **Un accueil pour des jeunes** exprimant un besoin d'écoute, par des adhérents diplômés dans le domaine social, en lien avec les structures compétentes *(professionnels de l'Education Nationale, des services sociaux, maisons des adolescents…).*
- **Un accueil pour des parents** en difficulté pour trouver des réponses adaptées ou éprouvant le besoin d'en parler.
- **Des interventions de prévention**, en lien avec les partenaires de la communauté éducative dans les collèges et lycées.

Vous estimez être victime d'acte discriminatoire dans le cadre professionnel ?

*«**Aucune personne ne peut être écartée** d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire directe ou indirecte (rémunération, reclassement, promotion professionnelle, mutation, renouvellement de contrat…).»* **(article L 1132-1 du Code du travail)**

*«Aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de **harcèlement moral** qui ont pour objet ou effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.»* **(article 1152-1 du Code du Travail)**

*«L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la **sécurité** et protéger la **santé physique et mentale** des travailleurs au travers d'actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation.»* **(article L 4121-1 du Code du Travail).**

Dans les 3 fonctions publiques, un accord du 22/10/2013 fait aussi obligation d'élaborer partout un **plan d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux.**

Vous pouvez vous adresser aux syndicats, délégués du personnel, à l'inspection du travail, au Conseil des Prud'hommes, à une association de lutte contre les discriminations.

L'HOMOPHOBIE en milieu de travail

Sur le milieu de travail, dans ces situations de **harcèlement**, se mêlent interrogations professionnelles et attaques plus ou moins voilées liées à l'orientation affective.

Les faits qui nous sont rapportés, sont **étonnamment nombreux.** Ils nous montrent :

- Une dynamique de groupe qui s'installe avec des **effets ravageurs**, les agresseurs bénéficiant d'une certaine **impunité** dans l'entreprise.
- Une direction, qui a souvent connaissance des faits, semble **ignorer sa responsabilité légale.**
- Des victimes avec **un grand sentiment d'isolement,** contraintes de revenir tous les jours auprès de leurs agresseurs, en proie au doute. Beaucoup préfère envisager une **démission plutôt que de dénoncer des faits** et, dans le même temps de se « dévoiler » sur leur vie privée.

LES BASCOS proposent

- **Des informations, des orientations,** mais aussi **une écoute** par des bénévoles, formés et sensibilisés aux questions d'homophobie. L'accompagnement nécessite parfois plusieurs entretiens pour soutenir la personne dans sa dénonciation des faits, afin qu'elle soit actrice du changement recherché.
- **Des actions de sensibilisation** en milieu professionnel, auprès de syndicats, de structures représentatives du personnel. Beaucoup de victimes hésitent encore à les saisir sur des questions au croisement des vies professionnelle et privée.

Lutter contre le SEXISME

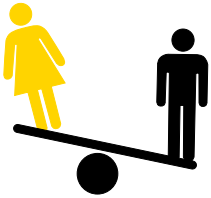

Pourtant inscrite dans la loi du 4 août 2014, **l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est très loin d'une réalité.**

• **Harcèlement sexuel :** selon la loi du 6 août 2012, il est puni de **2 ans d'emprisonnement** et de **30.000 € d'amende** *(3 ans d'emprisonnement et 45.000 € d'amende pour les personnes vulnérables)*. Tout salarié (privé ou public) peut être **licencié** s'il est l'auteur de harcèlement sexuel.

• **Violences sexuelles :** une femme sur 7 déclare avoir été agressée sexuellement au cours de sa vie. Seules 14 % des femmes victimes de violences physiques ou sexuelles au sein de leur couple osent porter plainte.
Un numéro pour les Femmes victimes de violences ou témoins le **39 19** du lundi au samedi de 8h à 22h *(numéro gratuit depuis un poste fixe et invisible sur les factures.)*
Une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son compagnon !

• **Discrimination au travail :** le revenu des femmes est **inférieur de 24 % à celui des hommes.** À travail, poste et diplôme égaux, les femmes touchent en moyenne 9 % de moins que les hommes. 80 % des temps partiel et 78 % des emplois non qualifiés sont occupés par les femmes; les femmes ont des carrières souvent incomplètes (grossesse, congés parentaux assumés très souvent par les mères).

• **Les retraites** des femmes sont de **58 % inférieures à celles des hommes.** (26 % en cas de pension de réversion).

Des femmes lesbiennes doublement victimes

Selon un enquête menée en 2013 par l'association *l'Autre cercle*, auprès de 632 femmes lesbiennes, 52% disent subir au moins l'une de ces 2 discriminations : homophobie ou sexisme. **22% déclarent subir une double discrimination** (en tant que femmes et en tant que lesbiennes).

Le rapport de *SOS Homophobie* 2017 démontrait une nouvelle **progression des actes lesbophobes** de 16%. Les luttes contre le sexisme, l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie sont indissociables, tous venant trouver leur origine dans les mêmes stéréotypes masculins et féminins.

La lutte pour **l'accès à la parentalité** et à la **PMA** pour toutes les femmes s'inscrit aussi dans le combat de l'association pour une **égalité réelle qui concerne tant les femmes que les hommes.**

LES BASCOS proposent

- **Des actions de prévention** dans les lycées et collèges qui font appel à l'esprit critique des jeunes et à la déconstruction de leurs représentations.
- **De nombreuses actions en partenariat :**

- pour l'égalité réelle et contre les discriminations sexistes
- contre les violences sexistes et les phénomènes de harcèlement dont sont victimes de nombreuses femmes.

Parmi les partenaires

Le Planning Familial
PAU - 18 rue Bourbaki - 05 59 27 88 43 BAYONNE - 49 rue Maubec - 09 83 86 73 06
Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles 06 37 95 78 22

HANDICAP

Depuis la loi du 11 février 2005,
le handicap a été redéfini comme
« toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

*«Toute personne handicapée a droit à la **compensation** des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie»*
(art L 114 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

La loi vise à garantir à chacun **l'accès aux droits fondamentaux** reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté…

Pour lutter contre les discriminations, un immense travail est à faire pour la compensation du handicap, l'accessibilité, **l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation d'handicap.**

Un guichet unique pour vous aider :
la **Maison Départementale des Personnes Handicapées**,
rue Pierre Bonnard, 64000 Pau - 05 59 27 50 50
ou l'antenne Pays Basque,
2 Avenue Belle Marion, 64600 Anglet

Homosexualité et handicap : une double discrimination ?

Soutenus par la *Fondation de France*, ***les Bascos*** mènent depuis début 2015 un plan global en direction des personnes **victimes de double discrimination** liée à leur orientation affective et à un handicap.

Pourquoi ce plan ?

• Au nom de leurs valeurs, **refusant toutes les discriminations.**

• du fait de témoignages reçus et de conclusions d'enquêtes, telle celle sur le thème ***Handicap et homosexualité: double tabou, double discrimination?*** qui révélait que : *« la double appartenance à une minorité induit une double exclusion chez les personnes handicapées et homosexuelles: le handicap les isole des personnes LGBT tandis que la révélation de leur orientation sexuelle les éloigne des autres handicapé-e-s. »*

En quoi consiste ce plan ?

• **rendre le site internet *des Bascos* accessible** à des personnes malvoyantes,

• amener, au travers d'une réflexion partagée, leurs différents groupes à **identifier les activités accessibles** qu'ils pouvaient proposer,

• **mettre en valeur ces activités** que ce soit au travers d'une plaquette, des newsletters ou du site internet,

• **rencontrer des associations** en lien avec les personnes en situation d'handicap,

• **organiser une soirée** de sensibilisation sur ce thème.

Une discrimination particulière : L'ÂGE !

L'exclusion concerne aussi nos aînés.
Où va-on vieillir ? Dans quelles conditions ?

• **Vieillir dans la dignité :** une des préoccupations dans notre pays où près d'un habitant sur 5 est âgé de 65 ans ou plus.

• **Améliorer l'effectivité des droits des personnes âgées :** déjà l'objet d'un avis de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme en 2013 qui invitait, à *« veiller de façon spécifique aux droits et libertés des personnes en EHPAD, notamment le consentement libre et éclairé des personnes à l'entrée en EHPAD, la liberté d'aller et venir, le respect de la vie privée et de la vie familiale en EHPAD ».*

• **La loi du 2 janvier 2002** a imposé dans tout établissement ou service **une charte des droits et libertés de la personne accueillie** intégrant le respect de la dignité et de la vie privée, le droit à un **accompagnement individualisé**, la **confidentialité**, une information sur les **droits fondamentaux**, la participation directe des personnes au projet d'accueil et d'accompagnement avec un conseil de la vie sociale.

• **La loi d'adaptation de la société au vieillissement** de 2015 ouvre elle la voie à une diversité de formules d'habitat collectif **(art 10,14,15,91)**, renforce les droits des résidents **(art 24,27)**, crée une obligation de signaler les cas de maltraitance **(art 30)**, soutient les aidants **(art 51 à 53)**, instaure des *Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie* pour associer les aînés aux décisions qui les concernent **(art 79)**.

Agisme et questions LGBT+
DES SPÉCIFICITÉS

Le vieillissement des personnes LGBT+ ou vivant avec le VIH a été reconnu par les pouvoirs publics comme une question importante au travers d'un rapport national commandé par la Ministre déléguée aux personnes âgées.

Une enquête des *Bascos*

Membres de l'association nationale *Grey Pride*, ***les Bascos*** ont mené une enquête auprès de 200 sympathisants.

Les réponses reçues révèlent :

- une peur répandue de **l'isolement**, à l'âge de la « retraite » ;
- la problématique des personnes vieillissant avec **le VIH** ;
- le souci que soit reconnue **la « famille de choix »**

à l'heure où il y a diverses façons de « faire famille » et le travail d'information à mener sur les droits ;

- **le refus de retourner au placard** lors de cette étape de leur vie ;
- **un appel fort à mener des actions de formation et de sensibilisation vers les professionnels** (49,7% des répondants) ;
- l'envie de réfléchir ensemble à **d'autres formules d'habitat** regroupé, ouvertes à toutes et tous, loin de l'entre soi.

LES BASCOS proposent

- **D'associer les personnes concernées** aux partenaires et acteurs de la filière gérontologique en vue de propositions novatrices ne concernant pas exclusivement la population LGBT+
- **Un travail de sensibilisation** auprès des acteurs de la filière gérontologique et d'appui face aux difficultés rencontrées.

Lutter contre LE RACISME

Le refus du racisme est lui aussi indissociable d'une lutte contre toutes les discriminations. De nombreux textes juridiques viennent le rappeler.

« Toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion est interdite. » **(loi du 13 juillet 1990)**

La provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciste est passible, pour son auteur :

- si elle est publique d'une peine pouvant aller jusqu'à **un an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende ;**
- si elle n'est pas publique de 1 500 € d'amende maximum **(art. R.625-7 du code pénal)**

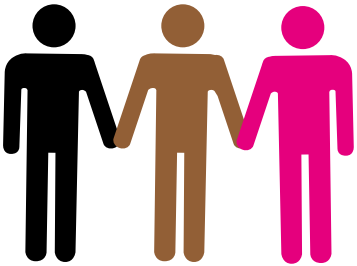

Des migrants LGBT+ EN DANGER !

Le refus du racisme et de la xénophobie est aussi présent dans la charte des valeurs des ***Bascos*** qui engage tous ses adhérents.

L'association est amenée à recevoir régulièrement lors des permanences sociales des personnes fuyant leur pays d'origine en raison de leur orientation affective.

LES BASCOS proposent

- **Un accueil, une écoute, une orientation** sur ces situations très concrètes qui viennent nous rappeler qu'aujourd'hui, 88 États pénalisent les relations homosexuelles dont 9 par **la peine de mort**.
Cette action, limitée dans son objet, est menée en lien avec d'autres partenaires.

- **Des actions en partenariat :** les ***Bascos*** sont ainsi membres du *Collectif migrants* qui soutient des actions d'accueil pour les personnes concernées et mène un travail de sensibilisation auprès de la population..

Parmi les partenaires

La CIMADE
PAU - 09 72 55 94 83
BAYONNE - 06 25 68 08 72
HENDAYE - 05 59 20 86 73

Que faire face à une situation d'homophobie et de transphobie ?

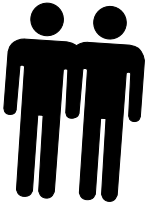

Confidentialité et respect de votre identité vous sont assurés chez *les Bascos*. Les situations d'**homophobie** et de **transphobie** signalées **sont très nombreuses**, tant au niveau national *(cf rapport SOS Homophobie)* qu'au niveau local.

Agressions physiques, situations d'harcèlement dans le cadre scolaire, en milieu de travail, dans les quartiers, dans le cadre familial, en établissements… Problème de sérophobie… Questions autour de l'accès aux droits… Autour de l'accès à la parentalité et de projets familiaux dans leur diversité… Couples binationaux… Personnes ayant du fuir certains pays parce que menacées du fait de leur identité ou leur orientation sexuelle… Mais aussi parfois difficulté à s'assumer et problème d'homophobie intériorisée ? Besoin d'échanger autour de son projet de vie, de futures étapes comme le vieillissement… Projet de transformation pour des personnes trans.

Rompre son isolement, échanger avec d'autres, aller à la rencontre de personnes adhérentes *des Bascos* formées qui sauront vous accueillir, vous écouter, vous orienter. C'est aussi l'opportunité de faire face et de rester acteur-actrice face à votre situation et avec vos projets.

N'hésitez pas à contacter *les Bascos* **07.83.02.18.27**

Que faire en cas d'agression physique ou verbale ?

- **Porter plainte en commissariat, ou gendarmerie**, ou par une lettre au Procureur de la République. Le recours à un avocat peut s'avérer nécessaire.
- **Si nécessité, faire établir par un médecin un certificat médical mentionnant les jours d'Interruption Temporaire de Travail**, la peine étant supérieure si celle-ci est supérieure à 8 jours d'ITT.
- **Trouver des témoins**, le formulaire Cerfa n°11527*02 devant être utilisé.
- **L'aide juridictionnelle** peut être accordée sous condition de ressources.

Si le crime ou délit a un caractère homophobe, sexiste, raciste, il faut insister pour que cette qualification soit retenue lors de la plainte.

«Les peines encourues pour un crime ou un délit sont aggravées lorsque l'infraction est commise à raison de l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée de la victime à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée **(article 132-76 du code pénal)**, *de l'orientation sexuelle ou du sexe de la victime»* **(article 132-77 du code pénal)**

Vous rencontrez des difficultés au cours de la procédure engagée ?

• Un service refuse de prendre votre plainte ?
« La police judiciaire est tenue de recevoir les plaintes déposées par les victimes d'infractions à la loi pénale et de les transmettre, le cas échéant, au service ou à l'unité de police judiciaire territorialement compétent. Tout dépôt de plainte fait l'objet d'un procès-verbal et donne lieu à la délivrance immédiate d'un récépissé à la victime. Si elle en fait la demande, une copie du procès-verbal lui est immédiatement remise. »
(article 15-3 du Code de Procédure Pénale).

Vous pouvez aussi porter plainte en écrivant au Procureur de la République.

• Vous n'avez pu obtenir réparation de quelque manière que ce soit, vos revenus sont faibles, et vous vous trouvez dans une situation matérielle ou psychologique grave suite à des violences volontaires, de la dégradation, destruction ou détérioration volontaire dun bien, d'un vol, d'un abus de confiance, d'une extorsion de fonds : un dossier peut peut-être établi auprès de la **Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions** (voir les associations d'aide aux victimes).

Quels recours juridiques ?

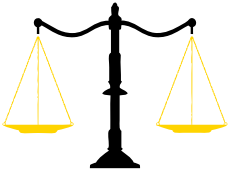

Le Défenseur des Droits peut être saisi gratuitement en cas de discrimination en raison de l'un des **22 critères** retenus par la loi, en matière d'accès à l'emploi, d'accès au logement, d'accès aux biens et services, d'accès aux soins et aux services sociaux, d'éducation et formation :

- En rencontrant un de ses délégués
  - à la Préfecture de Pau au 05 59 98 24 90,
  - à la Sous-préfecture à Bayonne au 05 40 17 27 79
  - à la Sous-préfecture à Dax 05 58 90 69 49
- En adressant la réclamation au Défenseur des droits :
  - en ligne sur www.defenseurdesdroits.fr
  - par courrier :

Défenseur des droits, Libre réponse 71120, 75342 Paris CEDEX 07

  - par téléphone : 09 69 39 00 00

Vous devez joindre à votre courrier une copie de toutes les pièces en votre possession permettant de comprendre la situation (procès-verbaux, dépôts de plainte, certificats médicaux, etc.) et vos coordonnées précises.

Le Réseau d'Assistance aux Victimes d'Agressions et de Discriminations rassemble des avocats qui assistent des victimes de délits, de crimes ou de discriminations à raison de l'orientation sexuelle **urgence@ravad.org**

Qui sont *LES BASCOS* ?

• **Une forte ambition sociale -** Notre groupe social propose un **accueil, une écoute, une première évaluation** avec des informations, des orientations : lors de permanences sociales (assurées par des adhérents diplômés dans le domaine social ou médical), par téléphone (possibilité de rendez- vous en dehors des temps de permanences sociales), par email.
***Les Bascos* ne se substituent pas aux services sociaux**. Agissant dans le cadre du « droit commun », ils s'inscrivent dans un travail en réseau.

• **Une éthique -** Nous travaillons dans **le respect des personnes**, que nous souhaitons actrices face à leur situation. Respect de la **confidentialité**, ouverture à toutes et tous, **non jugement**, respect de chacune et chacun, refus de l'ensemble des discriminations, solidarité, non prosélytisme et laïcité.

• **Des engagements militants** pour **l'égalité des droits** et le vivre ensemble.

• **Un travail en partenariat -** Notre objectif est de sensibiliser tous les acteurs du réseau à la lutte contre l'homophobie, la transphobie et l'ensemble des discriminations, au travers de rencontres.
Professionnels, associations, n'hésitez pas à nous contacter !
De vrais partenariats sont possibles.

• **Une grande diversité d'activités** - Sportives, conviviales, culturelles, festives, sociales, militantes et de prévention en faveur des LGBT + et leurs ami-e-s en Sud Aquitaine pour **lutter contre l'isolement**.

DES INTERVENTIONS DE PRÉVENTION…
Les Bascos interviennent aussi, dans un but de prévention, en milieu scolaire particulièrement, pour mobiliser les jeunes face à l'homophobie, la transphobie, aux discriminations. Des interventions de sensibilisation sont aussi envisageables auprès d'autres publics
N'hésitez pas à contacter le groupe prévention des *Bascos* !

les BASCOS

UNE ADRESSE

L'espace Txalaparta

10 rue Jacques Laffitte - 64100 BAYONNE

UN BAR ASSOCIATIF

- **les mercredis** de 15h à 21 h
- **les vendredis** de 18h à 21 h

DES PERMANENCES SOCIALES

les mercredis de 18h à 21 h

UN SITE

www.lesbascos.fr

DES TÉLÉPHONES

06.69.64.36.27

07.83.02.18.27 (groupe social)

DES EMAILS

lesbascos@gmail.com

lesbascosgroupesocial@gmail.com

bascosprevention@gmail.com

ARCOLAN
l'antenne LGBT des Bascos à PAU

L'antenne de Pau *Arcolan* 06.34.38.25.03

Avec le soutien, notamment, au jour de l'impression, de :